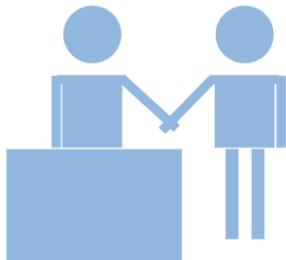




Vous venez d'arriver dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE !



Nous vous souhaitons la bienvenue dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Lors de l'**entretien de prime information**, nous vous informons au sujet des conditions de vie, **de vos droits et obligations** ainsi que des offres pour étrangères et étrangers.

Ces informations ont pour but de vous aider à vous retrouver dans votre nouvel environnement et dans votre nouveau canton de résidence.

Nous nous entretenons en outre de **vos besoins d'informations personnels** quant aux thèmes suivants : système de formation, système de santé, assurances, travail et impôts, cours de langues, etc. À quoi ressemble le système de formation ? Comment fonctionne le monde du travail ou comment trouver du travail ? Qu'est-ce qu'une caisse-maladie ? Quelles sont les assurances que vous devez contracter ? Que sont les impôts ? Où pouvez-vous apprendre l'allemand ? Nous pouvons vous transmettre des offres concrètes.



Le service de contrôle des habitants conviendra avec vous d'une **date pour l'entretien de prime information** dans le cadre de la procédure de déclaration d'arrivée. L'entretien dure une heure ; il est organisé par le service d'information pour l'intégration INFI (*Informationsstelle Integration INFI*) à Herisau (adresse au verso).

En cas de connaissances d'allemand insuffisantes, l'INFI fera venir un ou une interprète qui traduira dans votre langue. Cela est gratuit pour vous.

Si vous devez reporter le rendez-vous fixé, veuillez nous en avertir suffisamment tôt pour que nous puissions décommander d'éventuelles missions d'interprétariat. Il ne faut pas que des frais inutiles soient occasionnés. **Prière d'annuler les rendez-vous sans interprète au moins 24 heures à l'avance et les rendez-vous avec interprète au moins 48 heures à l'avance (par téléphone 071 353 64 61 ou e-mail infi@ar.ch).**



Le rendez-vous pour l'entretien de prime information est unique et fait partie de la procédure de déclaration d'arrivée. Si vous travaillez, veuillez informer votre employeur concernant ce rendez-vous. En cas de rendez-vous manqué/d'absence non excusée, l'INFI prendra éventuellement contact avec votre employeur.



Le centre d'information pour l'intégration INFI continue d'être à votre disposition en tant que point de contact après cet entretien pour répondre à vos questions. Vous trouverez également des informations précieuses sur notre site web à l'adresse : www.leben-in-ar.ch